



**Centre Communal
d'Action Sociale**

COMpte -RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2024

La séance est ouverte à 17h.

Le quorum pour 15 élus en exercice est de 8 élus.

Sont présents à l'ouverture de la séance présidée par la Présidente, Michèle LUTZ

Présents :

Membres du Conseil d'Administration (13) : Michèle LUTZ, Martine BATAIL, Marie CORNEILLE, Eric DEHLING, Nadia EL HAJJAJI, Anne-Catherine GOETZ, Christiane KOBEL, Corinne LOISEL, Henri METZGER, Ada NUSSWITZ, Khadija OUROUH, Annouar SASSI, Huguette TURF-DARIUS

Procurations (2) :

- Jean-Yves CAUSER a donné procuration à Marie CORNEILLE,
- François GILLET a donné procuration à Michèle LUTZ

Excusés non représentés (0) : /

Absent non représenté (0) : /

Aubierge APPOLINAIRE, Directrice du CCAS, fait fonction de secrétaire de séance.
Assiste également à la séance Delphine STRAUB, Responsable de l'Administration de Direction.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° Ordre	Délibération	Objet
1	N°2024-91	Installation de nouveaux administrateurs au CCAS de Mulhouse
2	N°2024-90	Election d'un(e) Vice-Président(e)
3		Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2024
4	N°2024-88	Débat d'Orientation Budgétaire 2025
5	N°2024-89	« Mulhouse Sport Santé, un dispositif de sport santé dans les QPV Mulhousiens » : convention avec l'Agence Régionale de Santé
6	N°2024-92	Equipe Prévention Citoyenneté Bourtzwiller (EPCB)
7	N°2024-93	Lutte contre la précarité énergétique : Convention de partenariat ENEDIS/CCAS
8	N°2024-87	Rapport fait au CA des décisions prises par délégation
9		Divers

1. Installation de nouveaux administrateurs au CCAS de Mulhouse :

Régi par les articles L.123-4 et suivants et R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF), le CCAS est un établissement public administratif communal administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Il est doté d'une personnalité morale de droit public lui conférant une autonomie juridique et financière. Il est chargé de mettre en œuvre « *une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées* » (article L.123-5 du CASF).

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé du Maire qui en est le Président de droit,

et en nombre égal :

⇒ de membres élus en son sein par le Conseil Municipal. L'élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Ce vote a lieu par principe au scrutin secret

en application de l'article L.2121-21. Par exception, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public.
⇒ de membres nommés par le maire par arrêté parmi des personnes non membres du Conseil Municipal.

Le règlement intérieur du CCAS de Mulhouse, approuvé le 24 février 2022, a décidé d'un total de 15 administrateurs :

- le Maire, Président de droit,
- 7 membres issus du Conseil Municipal, et,
- 7 membres nommés par le Maire.

Selon l'article R123-10 du CASF, dès le renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci procède, dans un délai maximum de deux mois à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration au CA du CCAS.

Le mandat des membres précédemment élus par le Conseil Municipal prend fin dès l'élection des nouveaux membres et au plus tard dans les deux mois.

Par délibération 1326, le Conseil Municipal de la Ville de Mulhouse réuni le jeudi 7 novembre dernier, a procédé à la désignation des 7 représentants de la Ville au Conseil d'Administration du CCAS :

- pour « Mulhouse en Grand » : Marie CORNEILLE, Corinne LOISEL, Jean-Yves CAUSER, Henri METZGER
- pour « Mulhouse Cause Commune » : Nadia EL HAJJAJI
- pour « M Mulhouse » : Anouar SASSI
- Pour « Mulhouse au Cœur » : Anne-Catherine GOETZ

Le Conseil d'Administration installe ces nouveaux membres dans leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration du CCAS de Mulhouse et leur souhaite la bienvenue.

2. Election d'un vice-président du CCAS de Mulhouse :

L'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et de la Famille prévoit que le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-président, dès son installation et à chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Le Vice-président remplace le Président absent ou empêché.

Il peut se voir déléguer des pouvoirs par le Conseil d'Administration.

La loi prévoit une élection au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

La Présidente a réceptionné la candidature de Marie CORNEILLE.

Résultat du scrutin : Marie CORNEILLE a obtenu 13 voix, Corinne Loisel a obtenu 1 voix et 1 bulletin nul.

Marie CORNEILLE est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration la félicite pour cette élection.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2024 :

Le compte-rendu du conseil d'administration du 14 septembre 2024 n'a fait l'objet d'aucun commentaire et est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

4. Débat d'orientations budgétaires - DOB 2025 :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le prochain Conseil d'Administration sera en partie consacré au vote du budget primitif 2025 et il appartient à Marie CORNEILLE de présenter d'ores et déjà les éléments de contexte et de cadrage de celui-ci qui sont retracés dans le rapport qui vous a été transmis préalablement.

Le projet de loi de Finances 2025 annonce la nécessité d'un effort budgétaire de 60Md€ pour le redressement des finances publiques. Cela ne sera pas sans impacts sur les budgets des collectivités locales et par répercussion sur nos projets 2025.

Dans la continuité de 2024, dans un contexte où les recettes des communes sont en constante diminution, 3 orientations nous servent de guide pour l'élaboration du budget 2025 :

- assurer pour les citoyens mulhousiens la continuité et l'adaptation de nos actions,
- poursuivre la mise en œuvre des chantiers prioritaires du Plan stratégique 2023/2027 du CCAS,
- gérer les ressources du CCAS dans le respect des contraintes qui pèsent sur nos financeurs en matière de maîtrise des dépenses publiques.

Compte-tenu des missions du CCAS, de l'augmentation du taux de pauvreté à Mulhouse (de 33 à 36% entre 2021 et 2024), du vieillissement de la population mulhousienne, de la situation économique et du pouvoir d'achat en baisse pour de nombreux ménages, l'enjeu est de garantir un équilibre entre les besoins grandissant de la population et les moyens humains et financiers à prévoir pour y répondre au mieux.

→ Présentation du diaporama : débat d'orientation budgétaire 2025.

Ce rapport liste l'évolution envisagée des dépenses, service par service. Mis au regard du projet d'établissement, les enjeux de la préparation du budget 2025 résident dans sa capacité à mobiliser les recettes nécessaires au développement des nouveaux projets, et à la mobilisation des ressources humaines nécessaires.

En 2024, la plupart des chantiers prioritaires du Plan stratégique du CCAS 2023/2027 sont lancés et doivent d'être consolidés :

- le « Réseau Local Parent Mulhouse », réseau d'appui à la parentalité, lancé le 15 février dernier,
- le pilotage du projet « Mieux manger à Mulhouse » : arrivée de la Cheffe de projet le 2 décembre 2024,
- la coordination d'un réseau de lutte contre l'isolement des personnes âgées : recrutement en cours,
- en lien étroit avec la CPTS, lancement du dispositif mobile de dépistage « Ma santé » et à présent ses suites en recrutant des « habitants relais en santé » intervenant au sein des quartiers mulhousiens : finalisation du projet en cours en lien avec PRAXIS pour un recrutement des habitants relais courant 2025,
- le renforcement de notre action en faveur de l'accès et du maintien au logement, en lien avec la DDETSPP et le FSE (géré par la MEF).

Après échanges et discussions, la Directrice du CCAS, les Chefs de services et plus généralement l'ensemble des agents du CCAS sont remerciés par les membres du Conseil d'Administration.

Après délibérations et votes, le rapport d'orientations budgétaires 2025 est approuvé à l'unanimité.

5. Mulhouse Sport Santé : convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

En 2010, l'OMS recommandait une activité physique et sportive modérée d'au moins 2h30 hebdomadaire sur plusieurs séquences pour avoir des effets positifs sur les facteurs de santé.

« Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun ; elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. » (Art. 1er de la loi du 16 juillet 1984)

La loi de santé de 2016 offre la possibilité aux médecins de prescrire de l'Activité Physique Adaptée (APA) aux patients en Affection de Longue Durée (ALD).

Depuis septembre 2018, Mulhouse a choisi de s'engager dans la démarche mais en allant au-delà de la loi et en élargissant cette offre aux personnes sédentaires, et particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

Le dispositif vise l'inclusion de 200 Mulhousiens par an.

Le processus d'inclusion dans le dispositif passe de façon systématique par la rencontre avec un éducateur en Activités Physiques Adaptées (APA) ; celui-ci a la charge d'expliquer le dispositif, d'orienter la personne vers une activité physique qui lui correspond et lui convient et également d'orienter la personne vers son médecin traitant en vue de la production d'un certificat médical de non contre-indication, si besoin.

Trois parcours sont possibles en fonction des capacités physiques et de la motivation de la personne :

- parcours 1 : pratique autonome dans un club ou une association de droit commun ou dans le cadre des Pratiques Sportives Ouvertes (PSO)
- parcours 2 : orientation vers un créneau sport santé auprès de clubs ou d'associations sportives mulhousiennes labélisées
- parcours 3 : accompagnement spécifique du patient, inclusion dans un cycle éducatif personnalisé APA (8 séances).

Depuis le début de la mise en œuvre de ce dispositif, près de 1000 Mulhousiens ont été inclus dans le programme.

Celui-ci fonctionne grâce à la bonne collaboration entre le service Santé, Seniors et handicap du CCAS, la Direction des Sports de la Ville de Mulhouse, le pôle APSA (Accompagnement Prévention Santé Alsace) et les clubs sportifs.

Le CCAS, ensemblier du dispositif, assure la coordination générale du projet en partenariat étroit avec la « Maison Sport Santé » située au Centre Sportif Régional d'Alsace. Pour assurer cette fonction, il bénéficie du financement de 25 000 € par l'ARS, ce qui permet de financer 50% du poste de chef de projet. Les 50% restant sont financés par le CCAS de Mulhouse.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6. Equipe de Prévention Citoyenneté Bourtzwiller (APCB) : convention CCAS / Etat

En 2021, l'Etat décide du déploiement de 600 éducateurs et médiateurs sociaux dans 45 quartiers prioritaires connaissant des difficultés socio-économiques et du décrochage scolaire. Ces équipes sont baptisées « bataillons de la prévention » et ont pour ambition de lutter contre les actes d'incivilités et la montée de la délinquance chez les jeunes.

« La prévention n'est définitivement pas une option mais notre meilleur filet de protection contre la délinquance juvénile » disait alors Nadia HAI, Ministre chargée de la Ville.

L'idée majeure de ce dispositif repose sur le postulat selon lequel la parole et l'écoute de l'éducateur sont tout aussi importantes que la peur du gendarme. L'Etat a donc prévu en comité interministériel de la ville du 29 janvier 2021 la mobilisation de 600 éducateurs et médiateurs sociaux pour la mise en place de véritables task-forces sociales au sein de 51 quartiers en France.

Dans le Haut-Rhin c'est le quartier des Coteaux qui a été retenu pour l'expérimentation avec ses 45,1 % d'habitants de moins de 25 ans, son important taux de précarité et de chômage. Composée de 3 éducateurs et de 3 médiateurs sociaux l'équipe a été déployée progressivement depuis septembre 2021.

Rebaptisée « Equipe Prévention Citoyenneté Coteaux » (EPCC), cette nouvelle équipe pluridisciplinaire a démontré sa pertinence en termes de mobilisation de public et d'impact citoyen : développement d'un projet social de quartier autour de la construction d'une paillotte – accompagnements socio-éducatifs – mobilisation par le sport, orientations....

Forte de ses résultats, il est décidé, avec l'Etat qui pilote la démarche, de créer une 2ème équipe sur le quartier de Bourtzwiller. Une première convention a été signée en 2023 renouvelée pour 2024.

Les objectifs sont les mêmes que pour l'équipe des Coteaux :

- prévenir le passage à l'acte délinquant,
- apaiser les quartiers les plus exposés à la délinquance juvénile,
- aller vers les jeunes et remobiliser les plus éloignés des institutions,
- retrouver le lien éducatif et favoriser l'insertion professionnelle et citoyenne.

Le financement 2024 de l'Etat versé au CCAS permet le financement de deux postes d'éducateurs et nous allons d'ores et déjà négocier le financement 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

7. Lutte contre la précarité énergétique : convention de partenariat ENEDIS/CCAS

Dans son axe stratégique « Accès et maintien au logement », le CCAS de Mulhouse, via son service Solidarité, Secours et Insertion, s'est engagé dans la mise en œuvre du chantier prioritaire nommé « Construire le réseau des acteurs en matière de lutte contre la précarité énergétique » (axe stratégique du CCAS 2023/2027). Ce chantier est destiné à faciliter la coordination des acteurs et à permettre d'intervenir en soutien aux ménages en insertion sociale, socioprofessionnelle et/ou précarité énergétique.

En lien avec la Journée Contre la Précarité Energétique qui a lieu chaque année en novembre, le CCAS s'est engagé à organiser des journées d'information/formation au profit des professionnels de l'action sociale du territoire ainsi qu'à l'ensemble

des Mulhousiens, avec une attention particulière portée aux ménages accompagnés en insertion sociale ou socioprofessionnelle et/ou en précarité énergétique.

Avec le service public au cœur de ses missions, ENEDIS, opérateur d'énergie présent sur 95% du territoire national, a souhaité être aux côtés du CCAS pour contribuer à la mise en œuvre de cet axe stratégique. Ce soutien permet de financer une action de formation aux éco gestes au profit de 100 professionnels sociaux du territoire (CCAS, CeA, acteurs de l'hébergement d'urgence, d'insertion et du logement adapté) et contribuera pour partie à l'action grand public envisagée en 2025 ; une formation qui se déroulera le jeudi 21 novembre prochain et qui sera orchestrée par Alsace Alter Energies, créée en 1980, une association dont le siège social est à Lutterbach qui travaille à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

8. Rapport fait au CA des décisions prises par délégation

Cette délégation de pouvoirs est assortie de l'obligation de rendre compte au Conseil d'Administration des décisions prises par le Président ou le Vice-Président.

Les décisions suivantes ont été prises en application de ces dispositions :

Aide Sociale Facultative :

- 994 décisions individuelles du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024

Domiciliations :

Au 31.10.2024 : 945 domiciliés actifs (658) et ayant droits (287)

Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024

- 127 domiciliations accordées (dont 89 premières demandes)
- 0 refus
- 36 radiations

Comme déjà évoqué en fin d'année dernière, l'augmentation des domiciliations partout en France se poursuit ; un sujet que nous partageons avec l'Etat qui confirme la reprise des flux migratoires sur l'ensemble du pays

Pour rappel, sur MULHOUSE, dans le cadre du « Schéma départemental de la domiciliation », existence de 5 opérateurs :

- CCAS = mission obligatoire = domiciliation au titre de l'aide médicale Etat, des ménages sans droits ni titre de séjour, pas de quota du nombre des ménages à domicilier
- 4 opérateurs agréés par l'Etat avec un quota de ménages à accompagner chaque année (une fois le quota atteint, report du public au CCAS) :

- ALSA : pour leur public grand précaire
- CeA : bénéficiaires rSa
- Appona : gens du voyage
- SURSO : sans abris de droit commun et/ou en hébergement précaire

Le Conseil d'Administration prend acte des décisions prises par délégation de pouvoir.

9. Divers :

Les membres du Conseil d'Administration souhaite qu'une visite des équipes des différents services du CCAS soit organisée courant 2025, ainsi qu'une réunion « communication ».

Une conférence de presse est organisée le 15 novembre 2024 pour présenter le rapport d'activités 2023 S'en suivra un article dans la PQR et dans le mag M+.

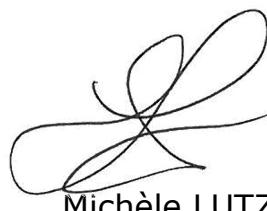
Une rencontre a été sollicitée à la CeA afin d'évoquer les difficultés financières des GEM suite à la décision de réduire voire de supprimer le financement de la CeA.

Le 14 novembre est la journée mondiale du diabète. Mulhouse est précurseur en la matière puisqu'elle est la seule Ville de France à organiser chaque année depuis 2006 une « Quinzaine du diabète ». Cette année, la manifestation aura lieu du 14 au 29 novembre. Un succès chaque année qui mérite davantage de visibilité. Est attendu une couverture presse plus importante. CP Ville disponible sois : <https://www.mulhouse.fr/wp-content/uploads/2024/11/Ville-de-Mulhouse-CP-Mulhouse-se-mobilise-pour-la-quinzaine-du-diabete.pdf>

La question du renouvellement des titres de séjours pour les étudiants est évoquée. Les délais d'instructions très long par la Préfecture mettent les étudiants – entre autres – en difficulté financière. Sujet qui sera retravaillé techniquement. A noter : dans la cadre de la convention DSI CCAS-CeA (groupe de travail « Culture commune »), une formation commune aux agents des 2 Directions est envisagée sur le thème du « Droit des étrangers » courant janvier 2025.

Fin de la séance à 19h40

Le Président



Michèle LUTZ